

SITUATION EXCEPTIONNELLE

CAS INEDIT

**Transmission,
suppléance du pouvoir
ou prorogation du mandat**



**Succession, transition,
le saut dans l'inconnu
de l'après 2 avril 2024**

REGARDS

Magazine international d'informations générales - N°93 - MARS 2024

Prix : 1500 Frs CFA

REPORT DE LA PRESIDENTIELLE

L'IMPASSE

QUI PERD, QUI GAGNE ?

• Crise institutionnelle et politique au Sénégal,
la démocratie en suspens

SERIGNE ABDOU MBACKE

**Le symbole d'un guide religieux
ouvert et moderne**

• Notre cahier spécial
au centre du journal



Une expertise unique dans la gestion du risque agricole au Sénégal

■ UN PARTENARIAT PUBLIC PRIVE SYNERGIQUE

- Réunissant autour d'un capital de 1,5 milliard F :
- L'État du Sénégal ;
 - les compagnies d'assurances et de réassurance du Sénégal ;
 - une société de réassurance africaine, des organisations de producteurs et d'éleveurs ;
 - des privés nationaux.

■ DES MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

- Protéger les personnes physiques ou morales qui exercent une profession agricole contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- assurer la planification, la gestion du régime d'assurance agricole pour le Sénégal ;
- contribuer à la modernisation de l'agriculture ;
- participer à la réalisation de toute mission d'intérêt public dans le domaine de l'assurance agricole que pourrait lui confier l'État du Sénégal ;
- étudier et faire la promotion de nouveaux produits d'assurance agricole.

■ UNE IMPLANTATION PROGRESSIVE

La CNAAS a l'ambition d'être partout présente au Sénégal. Elle dispose déjà d'agences à Kaolack, Louga, Saint-Louis et Tambacounda. Elle s'appuie par ailleurs sur des relais locaux (réseaux d'institutions financières et d'organisations de producteurs) déjà en place à l'échelle des départements, arrondissements et villages.

■ UNE CLIENTÈLE VARIEE

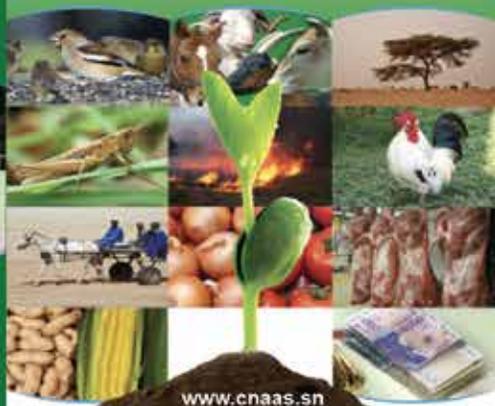
- La clientèle de la CNAAS est constituée :
- des personnes physiques ou morales qui exercent les métiers de l'agriculture au sens de l'article 9 de LOASP (agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, etc.) ;
 - des organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs ;
 - des administrations, organismes, banques, institutions de microfinance et sociétés de toutes natures opérant dans le monde agricole ou dans les secteurs connexes.



COMPAGNIE NATIONALE D'ASSURANCE AGRICOLE DU SÉNÉGAL

• Entreprise régie par le Code CIMA •
 • MZ 56, Lot 23 Mermoz pyrotechnie - VDN - BP : 15 297 - Dakar Fann •
 • Tél. : +221 33 869 78 00 - Fax : +221 33 860 48 80 •
 • Web : www.cnaas.sn • Email : cnaas@cnaas.sn •

Une expertise unique dans la gestion du risque agricole au Sénégal



www.cnaas.sn

NOS ASSURANCES RECOLTES

ASSURANCE MULTIRISQUE EXPLOITATION AGRICOLE



Elle couvre le patrimoine et l'activité de l'exploitation agricole contre les risques d'incendie, de bris de machines, de vol et de tous autres dommages aux biens suivants :

- Les stocks

- Les bâtiments et leurs annexes,
- Les équipements, installations et aménagements agricoles,
- Les matériels, mobiliers et agencements,
- Tous autres investissements.

Les garanties peuvent être étendues à d'autres périls spécifiques moyennant surprime.

ASSURANCE POUR RECOLTES SPECIFIQUES

Elle garantit une couverture à la carte de calamités spécifiques pouvant atteindre l'exploitation telles que :

- La pluviométrie excessive
- L'inondation

• Les dommages causés par les animaux sauvages
 • Tout autre dommage assurable pouvant atteindre l'exploitation. Les tarifs varient en fonction de la nature des risques encourus par les récoltes concernées et sont en % de la valeur déclarée de la récolte. Ils vont de 0,5% à 1%.

ASSURANCE TOUTS RISQUES RECOLTES



Elle garantit une couverture complète des calamités naturelles suivantes :

- Sécheresse
- Feux de brousse ou vague de chaleur
- Inondations ou pluviométries excessives
- Invasion acridienne ou aviaire

Les tarifs varient en fonction du département, du taux de couverture, du niveau de rendement moyen et de la nature de la récolte. Ils sont exprimés en % de la valeur déclarée de la récolte et vont de 1,5% à plus de 10%.

ASSURANCE DEFICIT PLUVIOMETRIQUE

Elle offre une protection contre les conséquences de déficit pluviométrique sur la production agricole durant la saison des pluies. Elle rembourse la perte de récolte induite par une pluviométrie en deçà d'un niveau considéré comme seuil de déclenchement.

Les tarifs vont de 1,5% de la valeur déclarée de la récolte à 15%

ASSURANCES INDICIELLES



Ce sont de nouvelles formes d'assurance pour lesquelles le paiement de l'indemnité dépend des valeurs d'un indice basé sur la pluviométrie ou les rendements moyens.

Elles ont vocation à s'appliquer aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage et la pêche. Elles permettent un règlement des sinistres plus rapide et ont l'avantage d'être à faible coût.

La CNAAS dispose déjà d'assurances indicelles pour l'arachide et le maïs.

ASSURANCE OIGNON ET TOMATE INDUSTRIELLE



• L'assurance «oignon» couvre les producteurs des Niayes contre les risques de vagues de chaleur excessive, «neige» ou embrun marin, pluies hors saison, invasion de criquets pèlerins et pourriture du collet.

Le tarif est fixé en % des charges de production.



• L'assurance «Tomate industrielle» couvre les producteurs de la vallée du fleuve Sénégal contre les risques de dégâts causés par les animaux sauvages, vagues de chaleur, inondation, pluies hors saison et dégâts causés par les oiseaux sauvages.

Le tarif est fixé en % des charges de production.

Ces deux produits seront étendus aux autres zones de production du Sénégal.

MICROASSURANCE PECHE ARTISANALE



Cette assurance a pour objet de garantir la pêche artisanale contre les risques suivants :

- Dommages subis par l'embarcation et le matériel de pêche à bord,
- Responsabilité civile du propriétaire de l'embarcation,
- Dommages corporels subis par les personnes membres de l'équipe »

NOS ASSURANCES BETAIL

ASSURANCE MORTALITE DU BETAIL TOUTS RISQUES

Elle offre à l'éleveur une garantie contre les risques de mort naturelle ou par accident du bétail et d'abattage autorisé. Les tarifs pour une couverture annuelle varient en fonction du type de cheptel. Ils vont de 6% à 9% de la valeur de l'animal.

ASSURANCE MORTALITE ACCIDENTELLE DU BETAIL

Elle offre à l'éleveur une garantie contre les risques de mort accidentelle de bétail. Les tarifs pour une couverture annuelle varient en fonction du type de cheptel. Ils vont de 2% à 3% de la valeur de l'animal.

ASSURANCE MORTALITE VOLAILLE

Elle offre une garantie contre les risques de mort de la volaille résultant d'accident ou de maladie. Les tarifs pour une couverture annuelle varient en fonction de la nature et de la période d'élevage. Ils vont de 1,75% à 3%.

ASSURANCE MULTIRISQUE VEHICULE HIPPOMOBILE

L'Assurance Multirisque Véhicule Hippomobile garantit une indemnité en cas de dommages accidentels subis par le véhicule hippomobile (le cheval et la charrette) et des dommages matériels causés à autrui par le véhicule.

La prime pour une couverture annuelle est en moyenne de 25.000 F par véhicule hippomobile.

ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELS VIANDES

Elle garantit aux bouchers et chevillards sollicitant régulièrement les prestations des services des abattoirs de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal) une indemnité contre les risques des saignées totales ou partielles des animaux abattus pour des motifs qui ne leur sont pas imputables. Les tarifs vont de 3 à 5 F par kg du poids de la carcasse.

MICROASSURANCE TEMPORAIRE DECES



La Microassurance Temporaire Décès est une Assurance Décès Invalidité (ADI) destinée à garantir la banque ou institution de microfinance contre les risques de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'emprunteur d'un crédit agricole. Ce produit convient aussi bien pour les crédits d'investissement ou d'équipement agricole que pour le financement de fonds de roulement.

SOMMAIRE



**Magazine d'informations
générales**
ISSN N° 0851-657X
Edité par Cauris COM

**Adresse : Dieuppeul 3
Villa N°2732 1^{er} étage
Avenue de la Liberté
prolongée (Dakar)
Tel. : 33 860 82 91**

Email : laye_fofana@yahoo.fr

**Fondateur / Administrateur
Directeur de Publication**
Abdoulaye Fofana SECK

Comité de Rédaction
Cheikh Tidiane DIEYE,
Amadou Lamine THIAM,
Ibrahima NDIAYE,
Ousmane SECK
Momar WADE,
Diarra DIOP

Conseiller éditorial
Cherif THIAM

Stratégie & Développement
Dr Abdourahmane KANE

**Directeur
Technico-artistique**
Abdoulaye FAYE

Marketing
Tabara DIOP

Coordination des textes
Muhammad Rassul SECK

Assistant administratif
Ousmane FALL

Impression
La Rochette

Distribution
ADP & Regards

EN COUVERTURE



L'IMPASSE D'UNE RUPTURE
CONSTITUTIONNELLE INEDITE
LE SENEGAL A LA CROISEE DES CHEMINS
**MACKY SALL A OSE.
IL A PRIS LE RISQUE**

VIVE LA REPUBLIQUE - VIVE LE SENEGAL
VIVENT LA NATION ET LE PEUPLE SENEGALAIS

SENEGAL
GAGNANTS ET PERDANTS D'UN MOMENT HISTORIQUE

LES ORGANES DE REGULATION
CENA, CNRA, ARTP, LA CDP

Pages 6-16

CAHIER SPECIAL

SERIGNE ABDOU MBACKE
LE SYMBOLE DU GUIDE RELIGIEUX MODERNE
LE DIGNE HERITIER DE MAME THIerno BIRAHIM MBACKE
«NDAMAL DAROU»

MAME THIerno BIRAHIM MBACKE :
FRERE, INTENDANT ET CONFIDENT
DE KHADIMOU RASSOUL
LE GARDIEN DES TRESORS

MAGAL DE DAROU MOUHTY
LES RETROUVAILLES MAME
THIerno BIRAHIM MBACKE -
SERIGNE TOUBA CELEBRES 122
ANS APRES LE RETOUR D'EXIL DE
CHEIKH AHMADOU BAMBA

SERIGNE CHEIKH KHADY MBACKE
UN SOUFI DOUBLE D'UN ASCETE

SERIGNE BASSIROU ANTA NIANG
MBACKE - KHALIFE DE MAME
THIerno BIRAHIM MBACKE
UN GUIDE RELIGIEUX DE SON
EPOQUE

DAROU MOUHTY
UNE VILLE RELIGIEUSE MODERNE
ET ATTRACTIVE

Pages 17-28

ACTUALITE

**LE PRÉSIDENT MACKY SALL REÇOIT LE
REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'ONU POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE SAHEL**

SON EXCELLENCE
CHRISTINE FAGES
AMBASSADEUR DE FRANCE
AU SENEGAL

UN DIPLOMATE DE CARRIERE

MME NATHALIE NODE
CONSULE GENERALE DE FRANCE
A DAKAR



Pages 38-42

SERIGNE CHEIKH ABDOU MBACKE LA PARFAITE ALCHEMIE DU GUIDE SPIRITUEL DOUBLÉ DU FIDÈLE COMPAGNON DE SONKO



• Par Abdoulaye Fofana SECK

Il est le fils de Serigne Cheikh Baye Khady Mbacké qui occupa le khalifat de son vénéré père le défunt Mame Thierno Ibrahima Faty Mbacké, frère et disciple de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké aux côtés de qui il a amplement contribué à l'émergence et à la fortification de la Mouridiya au Sénégal.

Ce leg génétique et historique, il le tient fidèlement en le prolongeant en une époque trouble où les biens et privilèges de ce bas monde ont sapé l'édifice moral de nombreux petits fils des fondateurs des grandes familles religieuses au Sénégal.

Serigne Cheikh Abdou Mbacké s'est choisi comme références Khadimou Rassoul, Mame Thierno Birahim et Serigne Cheikh Baye Khady Mbacké traduisant sa volonté d'être le continuateur de la foi sincère, de la fidélité indéfectible, de la solitude inébranlable, de la générosité infinie, du courage infailible, de la droiture inflexible, toutes valeurs qui ont servi de ciment à l'immense respect accordé à ses aïeux et inspireurs.

Bien abreuvé aux sources de l'islam soufi, Serigne Cheikh Abdou Mbacké n'en est pas moins un homme de son temps, très attentif à la situation de son pays et au sort de ses dizaines de milliers de fidèles, voire au-delà, à celui de ses concitoyens sénégalais.

Plutôt que le confort d'une allégeance aveugle aux pouvoirs d'argent, il a pris l'option courageuse de se ranger en première ligne de front, du côté des faibles et des opprimés, du peuple laborieux en un mot.

Le choix d'investir le champ sociétal pour y jouer sa partition l'a mis naturellement en contact avec la jeune génération des politiciens sénégalais, imbus de convictions patriotiques fortes et très combatifs pour l'idéal de bâtir un Sénégal libéré du système en place.

Son engagement politico-social en a ainsi fait un compagnon fidèle du Chef de l'opposition sénégalaise Ousmane SONKO, qui bénéficie de ses sages conseils, de son entretient solide dans la communauté mouride mais aussi et surtout de son carnet d'adresse impressionnant au Sénégal et dans le monde.

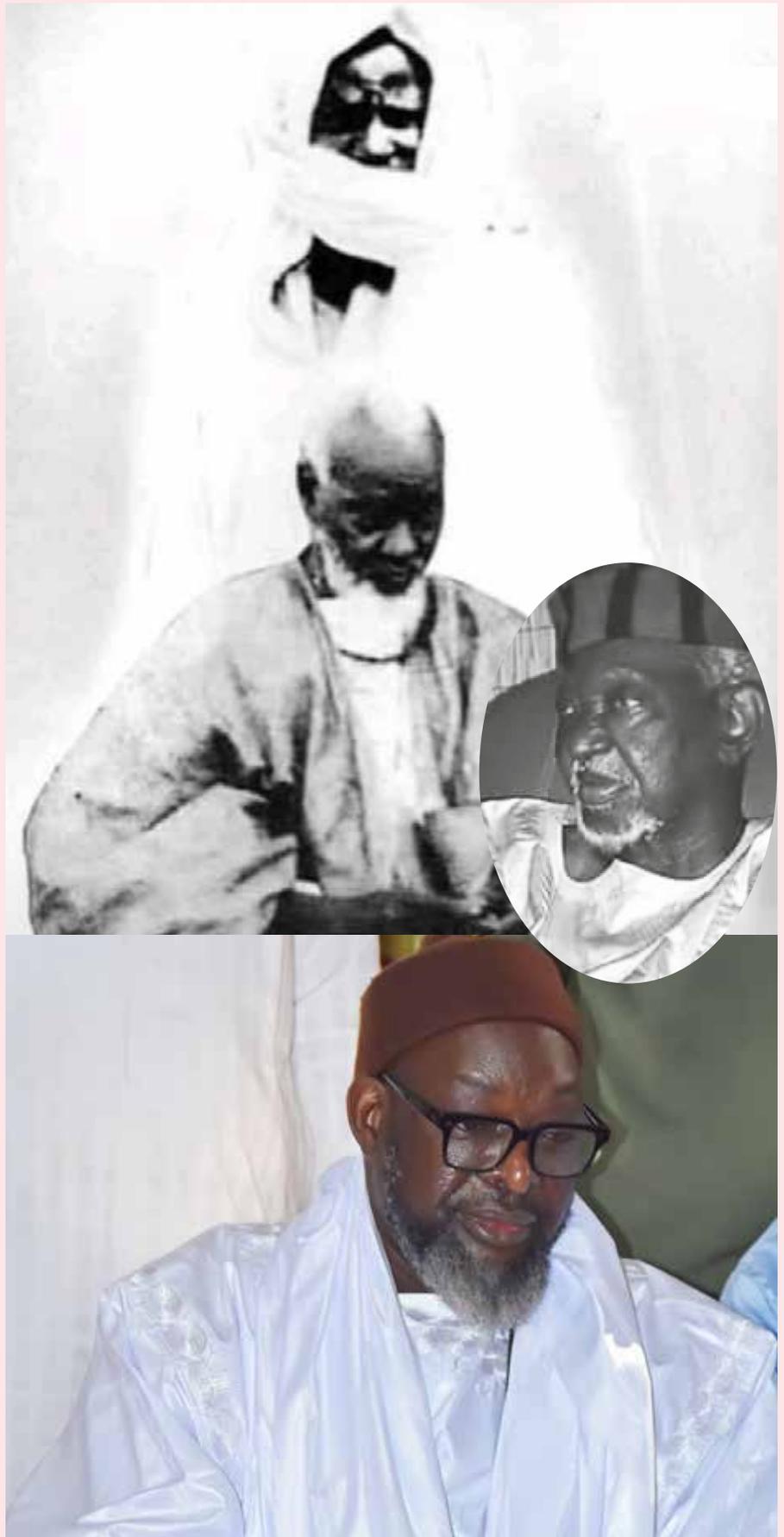
Sans porter de masque mais avec mesure et efficacité il apporte à ses compagnons la touche rare de spiritualité et de respect moral qui manque à nombre de formations politiques au Sénégal.

Bien que guide religieux du leader de Pastef Ousmane SONKO, Cheikh Abdou Mbacké n'en est pas moins un acteur de premier plan dans la recherche de solutions aux épreuves que celui-ci traverse, marquées par des séquences pénibles, violentes et souvent privatives de sa liberté.

Au surplus, Cheikh Abdou Mbacké ne fait guère l'économie de ses efforts pour parcourir le monde, mobiliser ses compatriotes de la diaspora pour les inscrire dans la liste des adhérents, sympathisants ou alliés de son leader politique, compagnon et disciple à la fois. Last but not least, il est un des meilleurs leviers de levée de fonds substantiels, culminant à des centaines de millions de francs dans les communautés sénégalaises établies à l'étranger.

Il incarne ainsi le guide qui, plutôt que de recevoir de son disciple la dîme, œuvre à ses côtés dans le combat commun, lui apporte soutien moral et financier, se donne physiquement et mobilise ses ressources et moyens pour réaliser un rêve noble partagé : améliorer le sort de leurs concitoyens, asseoir sa prospérité et libérer leur pays des entraves à son développement.

Serigne Cheikh Abdou Mbacké est sans nul doute la symbiose parfaite du guide religieux de son temps, fidèle à son héritage tout en étant acteur incontestable de son époque. ♦



L'IMPASSE D'UNE RUPTURE
CONSTITUTIONNELLE INÉDITE
LE SENEGAL A LA CROISEE DES CHEMINS

MACKY
SALL, A
OSÉ.
IL A PRIS
LE RISQUE



Il a osé puis exécuté l'œuvre qui marquera à jamais la figure que gardera de lui l'histoire, celle d'un auteur ou du parrain d'une rupture institutionnelle au Sénégal. Il a osé inscrire le Sénégal, pour la première fois dans la longue liste africaine des pays où la force a brisé l'état de droit pour lui substituer un avatar de régime fort tropical.

Il a osé secouer puis ébranler la plus grande richesse du Sénégal : son peuple uni, son but éternel de préserver une nation soudée et solidaire, sa foi en des valeurs et principes de fraternité patriotique et panafricaine en marche soutenue vers le développement harmonieux. Il a brisé la longue tradition démocratique du seul pays qui a échappé à la malédiction des ruptures institutionnelles et

constitutionnelles intempestives et d'une violence meurtrière.

UN SCENARIO ECRIT ET EXECUTE SANS ETAT D'AME

A la veille du démarrage de l'élection présidentielle programmée pour se tenir le 25 février 2024, s'adressant à la nation, le 03 février 2024, il a regardé son peuple droit dans les yeux pour lui annoncer l'annulation de l'élection par un décret très controversé, réservant à l'Assemblée nationale le soin de parfaire son coup de force, dans un scénario loufoque dont les acteurs préposés à la manœuvre ont rivalisé d'inconduite et de ténuité d'épaisseur morale. Il aura depuis deux ans promis qu'il fera face, poursuivra

l'œuvre de « réduction de l'opposition à sa plus simple expression » mis tous aux ordres, à son ordre et pour ce faire a mis tout l'appareil de l'état au service de son ambition, programmé froidement en étapes claires.

Le dessein est un dessin très lisible : faire un « deuxième quinquennat » et garder ainsi le pouvoir aussi longtemps que nécessaire en usant de tous les moyens mis entre ses mains pour une bien différente finalité : l'appareil d'état, ses institutions, ses agents et ses ressources immenses.

Un second levier sera mis à sa disposition par une coalition politique à ses ordres, Benno Bokk Yakar, regroupant toutes les couleurs de la palette de l'arc-

en-ciel politique sénégalais, allant de l'ex-gauche marxiste du PIT de Samba Sy, AJ/PADS de Landing Savané, ex Xarebi de Momar Samb aux libéraux transhumants du PDS, Oumar Sarr, Me Amadou Sall, Farba Senghor, Modou Diagne Fada en passant par le PS vert pâle d'Aminata Mbengue Ndiaye, Serigne Mbaye Thiam et son avatar l'AFP de Moustapha Niasse, ex porteurs du fanion socialiste.

In fine sanctionné par le Conseil Constitutionnel, réprimandé par la communauté internationale et contrarié par un peuple et une opposition vent debout, il a renoncé à son ambition, tout en laissant planer le doute de la prise du pouvoir par une « force bien organisée » si les politiques ne s'arrimaient pas à sa volonté de réorganiser l'élection présidentielle à sa convenance.

Dur mois de février, épuisant mois de mars, angoissant mois d'avril qui annonce un premier trimestre de l'année 2024 plein d'interrogations aux réponses incertaines.

Amadou Lamine THIAM

DÉCIDE :

Article premier. - Les requêtes sont recevables.

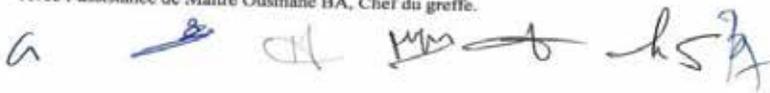
Article 2. - La loi portant dérogation aux dispositions de l'article 31 de la Constitution, adoptée sous le n° 4/2024 par l'Assemblée nationale, en sa séance du 5 février 2024, est contraire à la Constitution.

Article 3. - Le décret n° 2024-106 du 03 février 2024 portant abrogation du décret convoquant le corps électoral pour l'élection présidentielle du 25 février 2024 est annulé.

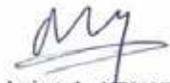
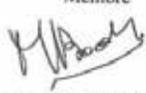
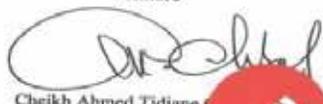
Article 4. - La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

Délibéré par le Conseil constitutionnel en sa séance du 15 février 2024, où siégeaient Monsieur Mamadou Badio CAMARA, Président, Madame Aminata Ly NDIAYE, Vice-président, Messieurs Mouhamadou DIAWARA, Youssoupha Diaw MBODJ, Madame Awa DIËYE et Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane COULIBALY, membres.

Avec l'assistance de Maître Ousmane BA, Chef du greffe.



En foi de quoi, la présente décision est signée par le Président, le Vice-président, les autres membres et le Chef du greffe.

Le Président  Mamadou Badio CAMARA	Le Vice-Président  Aminata Ly NDIAYE
Membre  Mouhamadou DIAWARA	Membre  Youssoupha Diaw MBODJ
Membre  Awa DIËYE	Membre  Cheikh Ahmed Tidiane COULIBALY
Le Chef du greffe 	





VIVE LA REPUBLIQUE - VIVE LE SENEGAL VIVENT LA NATION ET LE PEUPLE SENEGALAIS

Le terme du dernier mandat du Président de la République aura été le révélateur infaillible de la ténuité entre les acquis et les fragilités des équilibres qui tiennent un pays, les certitudes et les doutes sur la construction démocratique, mais surtout les limites des hommes lorsque les institutions et les circonstances les installent dans l'ivresse du pouvoir, au moment fatidique où il faut le restituer au peuple souverain.

Il y a quelques mois, analysant le cours politique sénégalais « Regards Magazine » titrait à sa une, « Macky Sall à l'épreuve du temps et de la realpolitik » augurant les contraintes temporelles qui viendraient à le placer au coin du ring politique, acculé au KO, s'il ne mettait pas à bon profit sa gestion du temps, en maître lucide des horloges programmant avec hauteur et perspicacité les échéances attachées à la fin de son mandat, à la pacification de l'espace politique, à la préparation de l'élection présidentielle, et à la restitution à son successeur dans une totale intégrité, du pouvoir d'état, de ses institutions républicaines et démocratiques.

IL N'EN FIT RIEN. BIEN AU CONTRAIRE.

Choisissant de jouer sur les nuances sémantiques et les tours d'esprit sinueux, il fit entretenir l'hypothèse d'un « deuxième quinquennat » qui serait le voile peu pudique du troisième mandat que lui déniaient et la Constitution sénégalaise et son peuple, vent debout pour faire obstacle à ses vellétés de s'éterniser au pouvoir.

Bien tardivement, et isolé dans sa tentation par ce sursaut démocratique soutenu-timidement certes, mais soutenu tout de même par une communauté internationale et des « pays amis », mais surtout par une fraction résolue de l'opposition

politique conduite par l'ex Pastef de Ousmane Sonko, Macky Sall se résolut à déclarer le 03 juillet 2023 qu'il renonçait à son rêve de troisième mandat pour quelques semaines plus tard désigner son dauphin en la personne de Amadou Bâ, son premier ministre.

Contesté dans son propre camp et privé du soutien populaire qui en ferait « un gagnant comme il en caressait l'espoir, il a reçu comme un coup de bâton le passage de Cheikh Tidiane Dièye et Habib Sy, tous envoyés au front par Ousmane Sonko, retenu par le Conseil Constitutionnel au motif bien singulier d'une condamnation pour diffamation du Ministre Mame Mbaye Niang dans un procès mené

en mode vitesse supersonique dont les péripéties interrogent encore nombre d'observateurs de la chose judiciaire au Sénégal

Le même Conseil constitutionnel a éliminé Karim Wade, candidat du PDS, à la suite de la confirmation qu'à la date du dépôt de sa candidature il n'était pas exclusivement de nationalité sénégalaise. Cette double décision a contrarié toute la stratégie mise en place par le Président Macky Sall qui reposait sur l'élimination de Ousmane Sonko et de tout candidat qui serait de son choix ainsi que la participation de Karim Wade qui serait selon certains analystes son vrai choix caché de tous.

Déstabilisé par la survenue de ce paramètre imprévu dans l'équation, l'ingénieur géologue, habitué à des calculs complexes s'est trouvé placé dans l'incapacité d'allonger le temps et de réussir son projet.

Il aura occupé son énergie, mis tous les moyens de l'état au service de sa lutte obsessionnelle contre Ousmane Sonko, pour constater que celui-ci est parvenu à contourner ses plans et réussir à placer dans la course son candidat, Bassirou Diomaye Faye, à qui il a confié le « projet » de l'ex Pastef, renonçant à sa propre ambition présidentielle. Ainsi poussé dans ses derniers retranchements et privé de marges de manœuvres, le Président Macky Sall a pris le parti du coup de force institutionnel en s'adressant en plein jour, aux premières heures du début de la campagne électorale, à la nation, fait inédit, pour lui annoncer qu'il a abrogé le décret par lequel il avait convoqué le corps électoral.

Coup de tonnerre qui secoua le Sénégal, fit trembler l'Afrique et émut le monde entier en ce qu'il emportait avec lui le crédit du Sénégal dans sa reconnaissance d'état républicain, démocratique et de droit.



Amadou Lamine THIAM

SENEGAL

GAGNANTS ET PERDANTS D'UN MOMENT HISTORIQUE

Le mois de février 2024 aura donné lieu à un épisode riche en événements cruciaux dans la vie de la vitrine de la démocratie africaine, le Sénégal, dont le lustre a pâli, sans sombrer dans la noire déchéance absolue. Les velléités de dicter ses règles aux normes démocratiques multiséculaires du pays de la Téranga ont donné lieu à des actes et postures qui éclairent d'un jour nouveau les gagnants et les perdants du jeu en cours, dont l'issue pourrait surprendre bien des analystes et observateurs.

LES GAGANTS

LE SENEGAL ET SA REFOUDATION DEMOCRATIQUE

L'épreuve qu'il traverse est et sera certes douloureux et laissera sans nul doute des traces de blessures réelles, mais aura été un mal pour un bien en ce qu'il aura donné à voir les failles, faiblesses de notre démocratie autant que le vrai visage des acteurs en présence.

Il est ainsi devenu clair que les épisodes qui ont parsemé le dernier mandat de Macky Sall ont mis en exergue le caractère fragile de cette démocratie si chantée et qui a été captée dans la tourmente des ambitions démesurées des tenants du pouvoir en place, peu enclins à le lâcher, fût-ce au prix d'entorses graves à ses fondements sacrés que sont l'indépendance et la séparation des pouvoirs, la soumission à l'état de droit, le respect des droits et libertés des citoyens, la gouvernance sobre et vertueuse proclamée haut et fort et peu observée, voire la tentative d'outrepasser l'intangibilité de la durée et du nombre des mandats du Président de la République.

Il est aussi tout visible que de



nombreux complices des tenants du pouvoir, complaisants dans l'absolution de ses dérives ont révélé leur vrai visage, choisissant de se taire ou de conforter les excès et tentations autocratiques au lieu de la défense claire et courageuse des acquis démocratiques.

Au sortir de l'épreuve, le Sénégal et

les sénégalais qui nécessairement survivront à cette séquence noire de leur histoire, auront assimilé la leçon de vie qui veut que la démocratie est un chantier permanent et inachevé qui appelle des soins sans relâche. Ce gain est vital pour la refondation et la reconstruction de ce beau pays.

MONSEIGNEUR BENJAMIN NDIAYE CHEF DE L'ÉGLISE SENEGALAISE ET DE LA COMMUNAUTE CHRETIENNE

Libéré de toute entrave qui l'éloignait du culte de la vérité, Mgr Benjamin Ndiaye a porté la parole qui sonne juste et vrai en rappelant que l'élection présidentielle doit se tenir à bonne date et en stricte conformité avec la Constitution sénégalaise.

Il venait de dénier à quiconque la qualité et la capacité de déroger à la loi fondamentale pour fixer à sa convenance la date du scrutin. Ce faisant, il a illustré une longue tradition d'indépendance, de courage, de sens de la mesure dans le propos, de pertinence d'analyse et de souci de respect de l'État républicain de droit, inauguré par son illustre prédécesseur et inspirateur, Mgr Hyacinthe Thiandoum.

L'exemplarité de la prise de parole publique du Chef de la communauté chrétienne du Sénégal clairement exprimée par le Dr Tine au nom des laïcs chrétiens lors du « dialogue national » est un facteur qui vient



Mgr Benjamin Ndiaye

s'ajouter au Crédit de respectabilité de ses actes qui comptent dans le champ social sénégalais. Respect déferent Monseigneur Benjamin Ndiaye.

LES « DOOMU DAARA »

Ils ont fait irruption dans la scène politique et médiatique sénégalaise au cours de cette dernière décennie, y occupant une place de plus en

plus visible et importante.

Ils ont un candidat parmi les 19 validés par le Conseil Constitutionnel, en la personne de Serigne Mboup, au demeurant brillant chef d'entreprise et capitaine de vaisseau dans l'économie sénégalaise.

Ils ont leurs chroniqueurs et leaders d'opinion qui ont nom Serigne Bara Ndiaye ou des membres du Mouvement des Doomu Daara patriotes (MODAP) qui apportent la voix de la foi et du patriotisme dans le débat public, sans complexe ni déficit de pertinence. Ils ont leurs députés qui ont nom Cheikh Thioro Mbacké ou Serigne Abdou Mbacké Bara Dollé qui s'illustrent dans l'enceinte du parlement sénégalais ou sur le champ politique.

Ils ont leurs guides affichés à l'instar de Serigne Abdou Mbacké Ibn Serigne Cheikh Baye Khady Mbacké, « le marabout de Ousmane Sonko », Serigne Moustapha Sy, Président du PUR et guide des Moustarchines, Imam El Hadji Malick Dramé, Tahirou Sarr, Babacar Ndiaye, Mbacké Sylla voire Taïb Socé.

Au-delà du prêche, ils occupent le devant de la scène politique et médiatique, apportant un souffle et un langage nouveau, qu'il faudra intégrer pour le présent comme pour l'avenir du Sénégal.

Amadou Lamine THIAM



Serigne Mboup



Serigne Abdou Mbacké



Mbacké Sylla de Sud FM

LES PERDANTS

LE SENEGAL ET LA DEMOCRATIE

Au terme de son mandat, le Président sortant Macky Sall avait hérité d'un Sénégal respecté pour son unité nationale solide, son caractère d'état républicain et de rare démocratie stable qui aura été mis à rude épreuve, et perdu bien des acquis.

Sa nation est bien divisée par les camps du régime en place et celui de ses opposants dans un schisme profond que d'aucuns nomment « pro-système » face à « anti-système »

Sa démocratie est chahutée et mise en mal par des coups sérieux portés à ses institutions et à son calendrier républicain, notamment électoral. Les libertés publiques sont bien des fois restreintes et quelques fois sérieusement atteintes.

La justice y aura été excessivement mêlée à la chose politique, rudoyée par les acteurs en présence et attaquées y compris par l'exécutif et le législatif.

Subséquentement la sécurité juridique s'en est trouvée fortement entamée et la sécurité judiciaire gravement aléatoire.

La réputation, l'image et la considération positives dont le Sénégal a joui de 1960 à 2024 est un acquis à panser au plus vite pour la vitrine démocratique africaine qu'est le Sénégal.

LE PRESIDENT MACKY SALL

Le choix du Président Macky Sall d'aller jusqu'au bout d'une logique de forçage du barrage démocratique, au risque de tout perdre et d'entraîner le Sénégal dans l'inconnu participe d'erreurs de calculs complexes dans lesquels il s'est trouvé emmêlé, de perte



du contrôle du temps dont il avait naguère maîtrisé l'horloge, d'un contexte sous-régional et international particulièrement défavorable aux tentations autocratiques, mais aussi et surtout à un sursaut énergique du peuple sénégalais et de ses institutions républicaines, dont le Conseil Constitutionnel.

En s'abstenant d'obtempérer à la décision du Conseil constitutionnel qui lui a offert une porte de sortie honorable par la convocation du corps électoral avant le 02 avril 2024, terme de son mandat, imprescriptible, intangible, Macky Sall s'est engouffré dans la porte béante d'une tentative de s'opposer aux normes démocratiques et d'imposer ses propres choix à ceux du peuple sénégalais.

Dans cette aventure, il aura bénéficié de la complicité d'une assemblée nationale ou la coalition

d'intérêts de Benno Bokk Yakar et celle de Wallu du PDS ont inauguré la décrédibilisation de deux juges du Conseil constitutionnel, pour tenter de remettre en cause sa décision qui a éliminé le candidat Karim Wade du PDS et validé la candidature de Bassirou Diomaye Faye de l'ex Pastef.

Outre le fait d'entraîner le Sénégal dans le gouffre sans fin de l'instabilité politique sociale, les tentatives de faire rejouer les cartes de l'élection présidentielle ont eu pour effet de rencontrer la désapprobation sans ambages de la communauté internationale, USA et UE en tête, et d'agiter pour le Président Macky Sall et certains de ses compagnons, la traduction devant la CPI, suite aux dizaines de morts et de victimes de violences illégales enregistrées depuis mars 2021.

L'image écornée du Sénégal et de



son Président sortant font esquisser pour nombre d'observateurs objectifs et impartiaux l'hypothèse de la crainte d'une fin de règne trouble et d'un avenir incertain pour les tenants du régime en place. Sa fin entrainerait celui de plusieurs gérantes et figures politiques de premier plan, victimes de l'obsession du pouvoir.

KARIM WADE ET LE PDS

Selon ses adversaires, il aura joué et perdu, entraînant dans l'invalidation de sa candidature, le

PDS et ses irréductibles wadistes. De son exil doré au Qatar, où depuis sept ans il a été déporté par Macky Sall, Karim Wade a incité le PDS à entrer en alliance avec le régime en place pour contester son élimination de la liste des candidats, voter une proposition de loi portant report de la date de l'élection présidentielle. Cette alliance de la « famille libérale » recomposée est venue légitimer le décret par lequel ce même Président Macky Sall a abrogé le décret qui a préalablement convoqué le corps électoral convoqué pour le 25 février 2024. Saisi de l'affaire, le Conseil constitutionnel a retoqué les deux

textes et décidé de la nécessité de préserver le statu quo en précisant l'intangibilité des dispositions qui fixent la forme républicaine de l'état, le nombre et la durée du mandat du Président de la République.

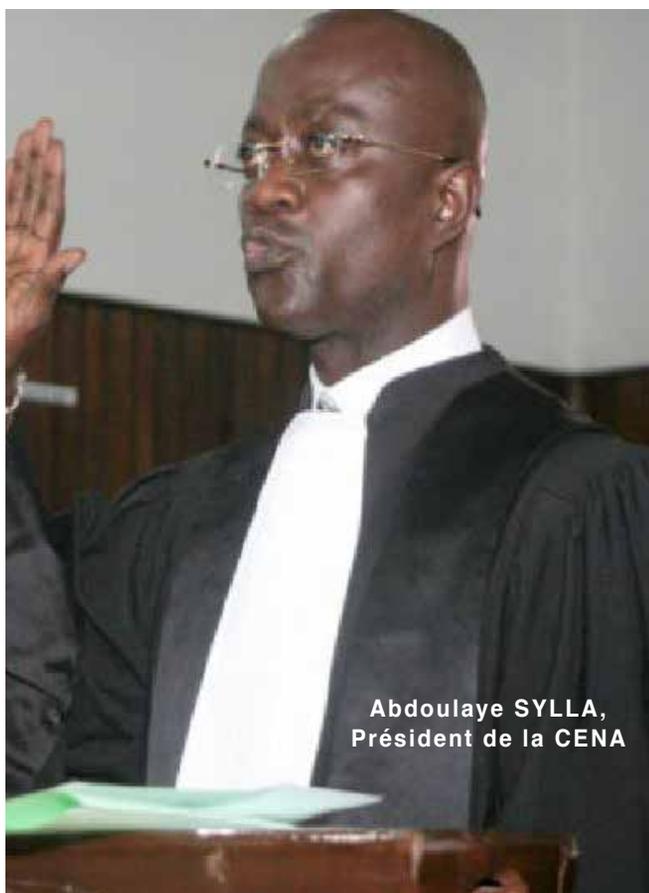
Désavouant les actes pris par le Président de la République et par l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel a clairement rappelé au Président Macky Sall que son mandat arriverait à terme le 02 avril 2024, l'invitant à tenir au respect de cette échéance et à cet effet de veiller à l'organisation de l'élection dans les meilleurs délais.

Amadou Lamine THIAM

LES ORGANES DE REGULATION

CENA, CNRA, ARTP, LA CDP

Si les institutions constituées ont été rudement ébranlées par le séisme politique que vit le Sénégal, celui-ci aura dans sa foulée destructrice sapé les organes de régulation dont s'est doté l'état du Sénégal, depuis bientôt trois décennies, avec le projet louable d'améliorer la qualité de sa gouvernance, et de fortifier son statut républicain et de droit.



Abdoulaye SYLLA,
Président de la CENA



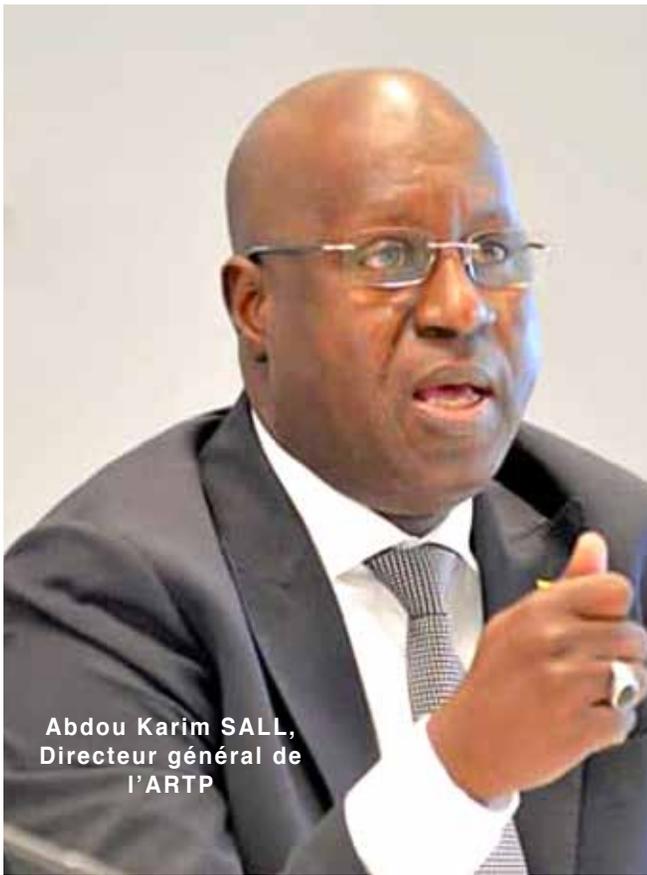
Babacar DIAGNE,
Président CNRA

La CENA d'abord pour avoir hésité longtemps à exercer ses prérogatives légales, en temps opportun, à l'effet d'amener l'administration publique qu'est la Direction générale des élections (DGE), la Direction de l'automatisation du fichier (DAF), la caisse de dépôts et consignations (CDC) ainsi que toutes les autres autorités concernées à observer scrupuleusement ses décisions et recommandations, lorsque surtout, celles-ci sont consécutives à des décisions de justice exécutoires. Bien tardivement, elle se plia à cette exigence fonctionnelle pour en retour être littéralement décapitée, l'ensemble de ses membres ayant été remplacés par un décret dont la conformité à la loi

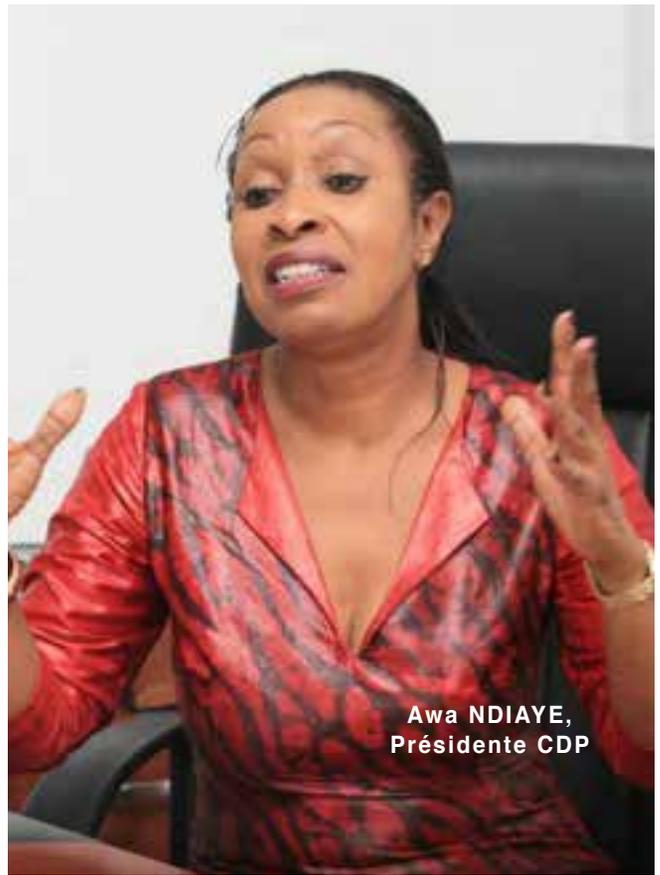
n° 2005-07 du 11/Mai 2005 et au décret n° 2006-86 du 30 janvier 2006 est largement jugé irrégulier, voire illégal.

La CENA déjà affaiblie s'est ainsi retrouvée aphone, inerte, face aux dérives qui affectent le processus pré-électoral qui enfantera la crise préméditée qui secoue le Sénégal.

La CNRA dont le préjugé de parti-pris est souvent décrié par l'opposition, à tort ou à raison, a pour sa part pris la couverture devant les dérives des réseaux sociaux, les coupures illégales de signaux de médias, jugés « politiquement incorrectes » comme Walfadjiri, et fermé les yeux sur l'unilatéralisme pro-régime des



Abdou Karim SALL,
Directeur général de
l'ARTP



Awa NDIAYE,
Présidente CDP

médias publics quasi exclusivement mis au service de la coalition au pouvoir.

Quant à l'ARTP, elle aura montré le profil bas lors des coupures intempestives et peu justifiées de l'internet et des réseaux mobiles, jusqu'à constater l'arrêt par lequel la Cour Suprême déclare illégale celles-ci, mettant en relief les abus de l'Etat sénégalais dans ce secteur économiquement et socialement sensible.

La Commission de protection des données personnelles (CDP) pour sa part aura été la spectatrice immobile devant les dérives autoritaires d'autorités et de personnalités politiques dont la vie privée et les données personnelles privées ont été outrageusement exposées publiquement.

Au total, aucun organe de régulation n'aura échappé aux coups de hache destructeurs portés sur des socles régulateurs de l'état de droit au cours des 36 derniers mois.

CERTAINES AUTORITES FAITIERES, RELIGIEUSES OU DE LA SOCIETE NON POLITIQUE

Autant l'Eglise sénégalaise se sera illustrée par sa

lucidité, son courage, sa constance et son sens de la mesure, sans céder aux parti-pris, en s'en tenant aux principes et règles qui gouvernent l'Etat démocratique et de droit, autant les chefs des principales communautés musulmanes ont été silencieuses ou peu explicites face aux situations critiques que connaît le Sénégal.

Pour certaines d'entre elles le plaidoyer en faveur du régime en place est peu diffus, et les récriminations envers les opposants à peines voilées. Cette situation a eu pour effet une relative autonomisation de la pensée et des actes politiques de nombreux disciples de la communauté musulmane qui gardent fermes leur attachement à leur combat politique librement, voire en contradiction avec les choix de leurs guides.

Cette rupture mérite attention, car quelques jeunes chefs religieux affirment sans ambages leurs idéaux « patriotiques » et pèsent de plus en plus lourd sur la balance de la crédibilité et de la considération populaire.

Il en va de même de groupes de presse ou de personnalités publiques dont les parti-pris en faveur d'un camp ou de l'autre ont largement entamé la crédibilité et la considération dans l'espace public.

Amadou Lamine THIAM

REGARDS

Cahier spécial



SERIGNE ABDOU
MBACKE

Un guide religieux ouvert et moderne

• **Ses rapports avec Ousmane Sonko**

SERIGNE ABDYOU MBACKE LE SYMBOLE DU GUIDE RELIGIEUX MODERNE LE DIGNE HÉRITIER DE MAME THIERNO BIRAHIM MBACKE « NDAMAL DAROU »

Serigne Abdou Mbacké, Fils de Serigne Cheikh Khady Mbacké, ancien Khalif de Darou Mouhty, est un jeune guide religieux doté d'un vaste réseau de relations au Sénégal et dans le monde. Il est un héritier de Mame Thierno Birahim Mbacké, frère cadet de Cheikh Ahmadou Bamba, le fondateur du Mouridisme. Il est d'un cœur large à aimer tout le monde et à vénérer tout ce qui relève de l'Omniscient et de l'Omnipotent Allah, et du Prophète Mouhamed (PSL), le condensé de toutes les grâces. La jeunesse lui attribue le qualificatif de Marabout de SONKO, signifiant ainsi les liens étroits qui le lient au leader de l'opposition sénégalaise Ousmane SONKO.



Dans la maison de Serigne Abdou Mbacké à Darou Mouhty, un long minaret surplombe la demeure et lui donne la majesté d'une mosquée. L'art architectural qui l'entoure, les espaces verts et les arabesques illustrent la profondeur de la foi qui anime le maître des lieux.

Celui-ci a eu la chance d'avoir tôt réussi à forger sa personnalité. Natif de Darou Mouhty, Cité de grâce et deuxième bastion du Mouridisme, son père, le défunt Serigne Cheikh Khady Mbacké qui partageait beaucoup de similitudes avec le défunt Khalif général des Mourides Serigne Saliou Mbacké, son frère aîné, a assuré le khalifat de Mame Thierno Birahim Mbacké avec beaucoup d'abnégation et de réussite. Il était un soufi accompli doublé d'un ascète épanoui. Serigne Abdou Mbacké a hérité de son père le sacerdoce, la foi et le désintéressement. De sa mère, Sokhna Mame Anta Kandji, une

dame vertueuse, il a hérité la générosité et le sens du partage. Homme de paix et d'équilibre, animé par une entière sollicitude et une exquise courtoisie, il est resté égal à lui-même malgré le poids des responsabilités et de la réussite. Regard perçant, taille moyenne, démarche assurée, pas posés, l'air altier, entier, élégant, ouvert et moderne, ancré dans les valeurs et vertus du mouridisme, il incarne l'équilibre dans la symbiose des amitiés transversales. C'est un homme de son temps bien trempé dans ses racines mourides et humanistes.

L'ÉCOLE DE SERIGNE MOUSTAPHA ABSA MBACKE ET DES TROIS THIerno

A Sept ans, Serigne Abdou Mbacké a été confié à Serigne Moustapha Absa Mbacké qui l'a couvé avec affection et tendresse. Pendant seize ans, il a vécu à l'ombre de l'illustre Chef religieux de Darou Mouhty. Auprès de ce saint homme, son esprit s'illumine si bien qu'en 1983, il prend le chemin de la quête complémentaire du Savoir vers d'autres horizons et à la rencontre d'autres personnalités religieuses pour parfaire ses connaissances. Il le fut sur la bénédiction de son maître et tuteur, comme toujours dans la tradition mouride.

Trois illustres Thierno le façonnent à leur tour : Serigne Thierno Diop, Serigne Thierno Gaye, qui fut imam de Darou Mouhty et Serigne Thierno Guèye de Touba. Après cette séquence, il débarqua à Louga auprès de Oustaz Ahmed Lo Ndiémé auprès de





qui il décrocha un Brevet en arabe, puis il s'approcha de Serigne Ndiaye pour parfaire son « madialiss », et asseoir davantage sa maîtrise du Coran, du Fiqh et les œuvres de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké. Serigne Moustapha Absa Mbacké lui avait déjà inculqué la rigueur dans la quête du savoir pour le façonner d'avantage.

L'ETHIQUE DU PARTAGE ET DE LA SOLIDARITE A LA QUETE DE L'UNIVERSEL

C'est en 1981 que Serigne Abdou Mbacké a pris son envol à la découverte d'autres horizons. Il parcourt depuis

lors le monde et découvre d'autres entités qui renforcent son ouverture d'esprit. Il se rend régulièrement aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, en Asie en passant par certains coins et recoins du continent africain. Son dernier séjour en France et en Suisse le démontre aisément.

Ses disciples et ses amis dans le monde ne se comptent plus. C'est un homme doté d'un très vaste réseau et d'un carnet d'adresse impressionnant. Sa particularité, c'est sa simplicité, sa modestie, son humilité et son sens de l'amitié. Serigne Abdou éprouve une délectation à faire des cadeaux symboliques à ses amis. Chez lui à Dakar précisément à Ouest Foire où se trouve sa résidence imposante, il aime partager le déjeuner ou le dîner avec ses visiteurs, amis et disciples qui l'entourent. Il lui arrive souvent d'organiser des rencontres amicales autour de festins et de discussions utiles sur l'Islam, le mouridisme, le Sénégal, l'Afrique et le monde. Seulement, il regrette qu'au Sénégal il n'y a plus le respect du serment de fidélité et de foi à cause de la force de l'argent qui a détruit beaucoup de relations.

Il déteste la trahison et tient à la parole donnée et à l'amitié. Il est le frère et le beau-frère de Serigne Modou Kara Mbacké, la sœur de celui-ci, Sokhna Dické Mbacké étant son épouse. Serigne Abdou Mbacké, est le grand-frère de Serigne Mouhamadane et Serigne Ousmane Mbacké. Il est le petit-frère de la défunte Sokhna Baly Mbacké Bintou Sokhna Maï Mbacké avec qui il entretenait de solides relations. Ils partagent le même grand père, Mame Thierno Birahim Mbacké.

Dans sa générosité légendaire,

il œuvre, par ses gestes, au raffermissement des relations de la famille de Mame Thierno Birahim Mbacké, ce qui ne l'empêche pas d'entretenir des relations amicales avec des hommes et femmes politiques comme le président Macky Sall, le premier ministre Amadou BA, les défunts Ousmane Tanor Dieng du PS et Lamine Diack ancien président de l'IAAF, les socialistes Aminata Mbengue Ndiaye présidente du HCCT, Mame Bounama Sall, Abdoulaye Wilane, Landing Savané et Bassirou Sarr de AJ, l'ex premier ministre Mahammed Boun Abdallah Dione, des universitaires comme Khadim Bamba Diagne, des ténors de la presse, des journalistes, des chroniqueurs, des Oustaz et Prêcheurs comme Mbacké Sylla ou des hommes d'affaires comme Cheikh Amar, Bara Tall et Massata Diack entre autres acteurs du secteur privé. C'est que pour ce guide religieux de son temps, l'amitié est sacrée, c'est pourquoi son attachement indéfectible à l'égard de son disciple, frère et ami Ousmane Sonko ne souffre d'aucune ambiguïté. « La relation qui me lie à Ousmane Sonko est d'une rare profondeur. Tous les jours je prie pour son élargissement et que Dieu le porte à la tête du Sénégal de même que Bassirou Diomaye



Faye et tous les détenus politiques. Un apaisement de l'espace politique s'impose aujourd'hui. C'est pourquoi j'invite le président Macky Sall à le faire. Cette marque de fidélité et de conviction assumée à l'égard de Ousmane Sonko est aussi une vertu qu'il a héritée de Sérigne Cheikh Khady Mbacké fils de Mame Thierno Birahim Mbacké, Ndamal Darou, frère, intendant, confident et disciple de Cheikh Ahmadou Bamba, le fondateur du Mouridisme. Lors de la 122^e édition du Magal de Darou Mouhty célébré le lundi 26 février 2024, une importante délégation de l'Ex Pastef autour de Biram Souleye DIOP, Abasse FALL, Ayib DAFPE, Djiby GUEYE NDIAYE et Cheikh THIAM, homme d'affaires connu et reconnu dans la vente de véhicule de luxe entre autres activité. Tous ces responsables politiques avaient fait le déplacement pour apporter le Ziar de Ousmane SONKO et Bassirou Diomaye FAYE au nom de l'amitié et des relations qui les lient à Sérigne Abdou Mbacké.

Nul doute que l'exemplarité de sa conduite et l'estime réelle que lui portent outre ses nombreux disciples, des milliers de sénégalais ne manqueront pas de ruisseler dans le lieu des descendants des grandes familles religieuses du Sénégal, traversées par de sérieuses interrogations sur les principes et valeurs qui doivent les inspirer et les actes qu'ils peuvent être amenés à poser.

Abdoulaye Fofana SECK





MAME THIERNO BIRAHIM MBACKÉ : FRÈRE, INTENDANT ET CONFIDENT DE KHADIMOU RASSOUL LE GARDIEN DES TRÉSORS



Mame Thierno Birahim Mbacké, connu sous le nom de Ndamal Darou, occupe une place centrale dans l'histoire et l'expansion du mouridisme. Né en 1862 à Porokhane dans la province du Saloum au Sénégal, il est le frère cadet et disciple dévoué de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, le fondateur du mouridisme.

Sa vie fut intimement liée à celle de son frère aîné, qu'il soutenait et représentait fidèlement, lors des périodes d'exil imposée par l'administration coloniale française. Mame Thierno joua un rôle crucial en tant que bras droit de Cheikh Ahmadou Bamba, agissant comme émissaire entre ce dernier et les autorités coloniales, tout en assurant la gestion de la communauté mouride lors de son exil au Gabon.

Son attachement indéfectible envers son frère aîné et guide spirituel était exemplaire. Il passa toute sa vie à accomplir les missions qui lui étaient confiées, témoignant d'un courage et d'une soumission totale à sa cause.

Sous la tutelle de Cheikh Ahmadou Bamba, Mame Thierno acquit toutes les qualités nécessaires pour remplir son rôle d'intendant et de confident.

Mame Thierno incarnait les valeurs de modestie, de générosité et de dévotion

inébranlable en Dieu. Il vivait dans la simplicité et partageait ses ressources avec les nécessiteux. Sa vie austère, dénuée de confort matériel, était dédiée à l'accomplissement des enseignements de son maître.

En 1912, Mame Thierno Birahim Mbacké fonda la ville de Darou Mouhty, devenue la deuxième capitale du mouridisme. Son influence s'étendit à travers la fondation de nombreux villages et à l'élévation de nombreux disciples au rang de cheikh. Son héritage perdure dans les traditions et les enseignements du mouridisme, témoignant de son dévouement à la propagation de la foi islamique.

Au terme d'une vie consacrée au service de Dieu, du prophète Mouhamed (PSL) et de son vénéré guide spirituel Cheikh Ahmadou Bamba, Mame Thierno Birahim Mbacké s'éteignit en 1943, laissant derrière lui un héritage spirituel et une influence incommensurable dans la communauté mouride. Son Mausolée à Darou Mouhty demeure un lieu de pèlerinage et de recueillement des disciples mourides, surtout à l'occasion du magal de Darou Mouhty ou celui de Touba qui célèbre le départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba.

Abdoulaye Fofana SECK

SERIGNE CHEIKH KHADY MBACKÉ

UN SOUFI DOUBLÉ D'UN ASCÈTE

Serigne Cheikh Khady Mbacké, affectueusement appelé « Baye Cheikh Khady », a occupé une place éminente au sein de la communauté mouride en tant que khalife de Darou Mouhty suite à la disparition de Serigne Abdou Khoudoss Mbacké en 2003. Né en 1922, sa vie fut consacrée à un dévouement total à Allah le tout puissant, dans une sagesse profonde et une foi inébranlable. Serigne Cheikh Khady Mbacké était connu et reconnu pour son orthodoxie rigoureuse et son engagement envers les enseignements de Khadimou Rassoul.

Sa préoccupation première était de préserver l'héritage de Borom Darou, de guider les disciples sur le chemin de la piété et de veiller à ce que la deuxième capitale du mouridisme soit dotée d'infrastructures dignes de son statut. Parmi ses nombreuses réalisations, figurent l'agrandissement et l'embellissement de la grande mosquée de Darou Mouhty.

En tant que troisième Khalife de Borom Darou de 2003 à 2016, Serigne Cheikh Khady Mbacké a laissé une marque indélébile à travers ses efforts inlassables pour le développement et la prospérité de Darou Mouhty. Son leadership éclairé a contribué à promouvoir une image positive de cette ville sainte, en tant que centre spirituel et culturel majeur du mouridisme.

C'est avec un profond respect et une profonde reconnaissance que la famille de Mame Thierno Birahim Mbacké a poursuivi son héritage sous le khalifat



de Serigne Abass Mbacké. Guidés par les enseignements de Mame Thierno Birahim et inspirés par la vie exemplaire de Serigne Cheikh Khady Mbacké, les disciples ont continué à perpétuer la noble tradition mouride et à veiller sur le rayonnement de la deuxième capitale du mouridisme avec dévouement, foi, abnégation et détermination.

La nouvelle de son rappel à Dieu en 2016 à Darou Mouhty avait suscité le déplacement de beaucoup de personnalités politiques, administratives et

religieuses mais aussi et surtout de disciples mourides, qui ont convergé vers ce lieu sacré pour témoigner leur respect et leur admiration envers cette grande figure du mouridisme. Son souvenir restera gravé dans la mémoire des mourides. Serigne Cheikh Khady Mbacké était un serviteur dévoué à son créateur, dont la vie exemplaire est un reflet fidèle des préceptes de l'Islam et des valeurs et vertus enseignées par Khadimou Rassoul.

Abdoulaye Fofana SECK

SERIGNE BASSIROU ANTA NIANG MBACKE KHALIFE DE MAME THIerno BIRAHIM MBACKE UN GUIDE RELIGIEUX DE SON EPOQUE



Khoudoss Mbacké et Serigne cheikh Baye Khady Mbacké . Sous son autorité, le porteparolat est assuré par Serigne Bassirou Mbacké Abdou Khoudoss qui s'acquitte merveilleusement de sa mission.

Abdoulaye Fofana SECK

Serigne Bassirou Anta Niang MBACKE est le fils de Sokhna Anta Niang et de Mame Thierno Birahim Mbacké, qui s'est chargé personnellement de son initiation au Coran. Son défunt père le confia par la suite à un érudit du nom de Serigne Modou Faty Alé Gaye pour continuer la mémorisation du texte sacré. Serigne Bassirou Anta Niang Mbacké se rendit plus tard à Taïba Dakhar, pour parfaire sa maîtrise du Coran. Son grand frère Serigne Mahmadane Mbacké Kosso lui servit de professeur dans ses études et sa formation dans

les sciences religieuses. Après cette étape, il rejoindra son grand-frère Serigne Modou Awa Balla Mbacké, premier Khalife de Darou Mouhty, qui s'occupera de sa formation spirituelle.

L'actuel Khalife de Darou Mouhty, est l'une des figures les plus rayonnantes de la Mouridiya, par son érudition, ses talents de poète et sa soumission totale à son Seigneur. Simple, discret et humble, il a toujours été au service de ses prédécesseurs, de Serigne Modou Awa Balla à Serigne Abass Mbacké en passant par Serigne Abdou



MAGAL DE DAROU MOUHTY

LES RETROUVAILLES MAME THIERNO BIRAHIM MBACKÉ - SERIGNE TOUBA CÉLÉBRÉES 122 ANS APRÈS LE RETOUR D'EXIL DE CHEIKH AHMADOU BAMBA

Darou Mouhty a vécu ce lundi 26 février 2024, le 122ème anniversaire des retrouvailles entre Mame Thierno et Cheikh Ahmadou Bamba à son retour d'exil qui avait duré 7 ans. C'était en 1902. Dans l'hagiographie mouride, ce magal occupe une place importante. Le second plus grand événement de la communauté après le grand magal de Touba.

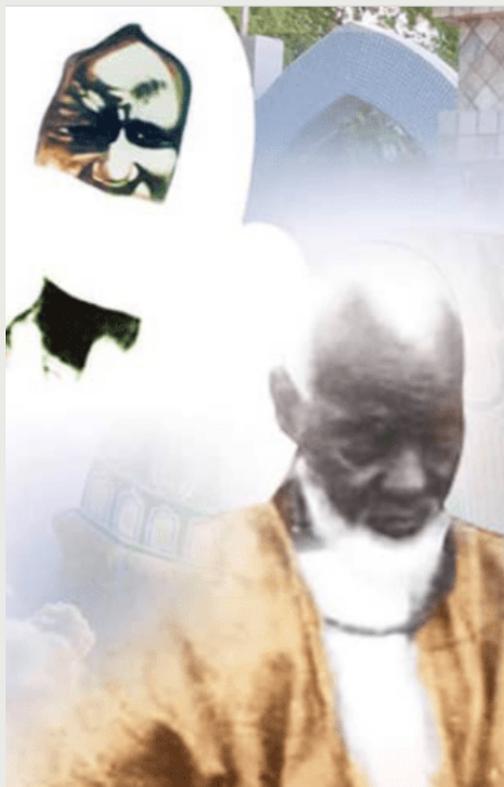
Les retrouvailles entre les deux hommes revêtent un caractère symbolique hautement significatif d'une relation fraternelle entre un marabout et son disciple suite à un service rendu. Le service en question est celui d'avoir su protéger et prendre en charge toute la famille de Serigne Touba pendant que celui-ci était entre les mains du colonisateur. Mame Thierno Birahim, né à Porokhane en 1863 entretenait des relations historiques avec son frère aîné. Fils de Sokhna Faty Issa Diop, Mame Thierno avait très tôt fait son acte d'allégeance auprès de Cheikh Ahmadou Bamba. L'homme reçut une solide formation religieuse de la part de Serigne Touba avant de se retrouver sous la tutelle

de Cheikh Birama Diakhaté. Il se rendit ensuite à Makala, auprès du célèbre juriste Serigne Khaly Madiakhaté Kala pour étudier la prosodie. Grand soufi et éminent agriculteur, Mame Thierno Birahim étonnait son monde par la clarté de sa parole et la pertinence de ses prêches. Toute sa vie durant, il s'est consacré à adorer Dieu et à travailler pour son marabout. C'est en 1912 qu'il reçut l'ordre de Cheikh Ahmadou Bamba d'aller fonder Darou Moukhty. À Darou Moukhty, la dernière

lettre que Serigne Touba a adressée à Mame Thierno Birahim demeure l'une des pièces les plus importantes que la ville garde jalousement. Dans le texte, le Cheikh y disait « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux... Dès que ton regard se posera sur ces mots, sois persuadé que leur auteur est pleinement satisfait de toi, d'une satisfaction que rien ne pourra plus gâcher. De même, l'auteur a sollicité auprès de Dieu le Tout Puissant des faveurs que tes semblables t'envieront.

Réjouis-toi alors, et ne doute point que tu obtiendras ces faveurs de ton Seigneur par mon intermédiaire. Dieu est le garant de mes propos. « Que peut-on demander de plus lorsqu'on reçoit une telle assurance de Khadimou Rassoul ? On peut dire que ces grâces que Dieu lui a octroyées par l'entremise de Serigne Touba se sont étendues à ses successeurs qui se sont tous montrés à la hauteur de l'héritage spirituel qu'il a laissé ».

Lors de la célébration du magal de Mame Thierno Birahim Mbacké sous l'autorité de l'actuel khalife Serigne Bassirou Anta Niang Darou Mouhty a refusé du monde.



Abdoulaye Fofana SECK

DAROU MOUHTY UNE VILLE RELIGIEUSE MODERNE ET ATTRACTIVE



Située dans la région de Louga, à l'est du département de Kébémér, Darou Mouhty, est une ville religieuse distante de 28 km de Touba.

Fondée par Mame Thierno Birahim Mbacké en 1912 sur instruction de son frère Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur du mouridisme, Darou Mouhty est une ville moderne considérée comme la deuxième capitale du mouridisme après la ville de Touba fondée par Cheikh Ahmadou Bamba mais aussi en raison du rôle déterminant joué par Mame Thierno Birahim dans la communauté mouride. Pour rappel, la ville de Darou Mouhty avait célébré son centenaire en 2012. En un siècle, elle est devenue une grande ville moderne, un foyer religieux très important célébrant chaque année à 15 jours du mois de Sahbane son

Grand Magal qui commémore les retrouvailles entre Serigne Touba et son frère et bras droit Mame Thierno Birahim Mbacké, au retour de l'exil de Cheikh Ahmadou Bamba en 1902.

La ville de Darou Mouhty est dotée d'une imposante et somptueuse mosquée qui attire l'attention de n'importe quel visiteur avec aussi d'importantes réalisations d'infrastructures sous l'égide des différents khalifes de Mame Thierno Birahim MBACKE.

La vieille doléance pour changer la dénomination, sans cesse renouvelée à l'occasion de chaque Magal par le Porteparole Serigne Bassirou Abdou Khoudoss a été satisfaite. Le nom de Darou Mousty a été officiellement remplacé par Darou Mouhty, à travers un décret présidentiel. La remise symbolique du document a été effectuée ce mardi 27

février 2024 au cours de la cérémonie officielle du Magal de Darou Mouhty par monsieur Mansour Faye, ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement et chef de la délégation gouvernementale.

Un geste hautement significatif salué par le guide religieux qui a magnifié la bonne volonté du Président de la République Macky Sall. Il reviendra sur la démarche qui a été empruntée pour atteindre cet objectif. Pour l'histoire, « Darou Mouhty est un nom qui a été donné à cette ville par Cheikh Ahmadou Bamba, le Fondateur du mouridisme ». C'est la raison pour laquelle j'avais pris la responsabilité de solliciter le ndigël du Khalife avant d'adresser cette requête au Chef de l'État.

Abdoulaye Fofana SECK

DEVENEZ MEMBRE DU CLUB DES AMIS DE REGARDS

Abonnez-vous et bénéficiez de réductions dans de nombreuses boutiques

Remplissez le bulletin d'abonnement ci-dessous, envoyez le ou apportez le accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée.

Votre carte de membre du Club des Amis de Regards vous sera envoyée ou remise en mains propres.

Le lieu où vous pourrez retirer votre exemplaire, dès parution, vous sera communiqué en même temps que la réception de votre carte du Club.



 **REGARDS** Oui, je désire m'abonner à REGARDS MAGAZINE pour 12 numéros et devenir membre du Club des Amis de REGARDS

Magazine d'informations générales
Edité par Cauris COM
ISSN N° 0851-657X

✉ laye_fofana@yahoo.fr 📍 Diuppeul 3 Villa N°2732 1^{er} étage
☎ +221 33 860 82 91 Avenue de la Liberté prolongée (Dakar)

Prénom :

Nom :

Adresse :

Email :

Tél :

Date :

Je joins à mon abonnement, un règlement de **18.000 FCFA** par chèque à l'ordre de CAURIS COM à l'adresse :
Dieuppeul 3 Villa N°2732 1^{er} étage - Avenue de la Liberté prolongée (Dakar)

.....
Signature

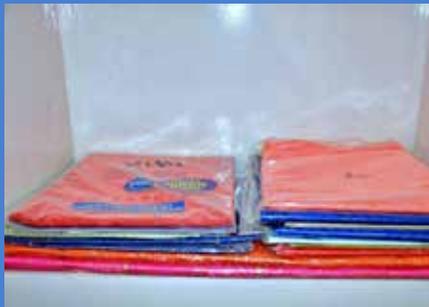




Mouhamed OMAÏS, patron de H&Co



55 boulevard de Saint-Louis - Point E, Dakar • Tél : +221 77 272 20 20
Ouvert tous les jours de 7h à 23 h







GETZNER EN GROS ET DETAIL - CHAUSSURES - SACS - PARFUMS - ACCESSOIRES

 salynaboutiquedakar
  salynaboutique
  salynaboutique@gmail.com
  (+221) 77 258 48 48
 salynaboutique
  salynaboutique
  DIEUPPEUL 3 AVENUE DE LA LIBERTE PROLONGEE

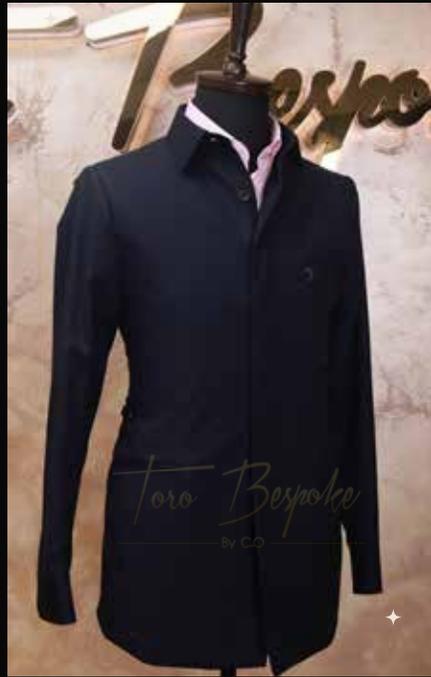
Toro Bespoke

By CO

COLLECTION COSTUMES AFRICAINS SIMPLES

Le sur-mesure, dans les normes
internationales de la haute couture.





Contactez-nous

 **DAKAR**

00221 77 638 96 05
00221 77 480 00 00

 **ABIDJAN**

00225 07 47 67 01 14
00225 07 12 34 34 34

 **CONAKRY**

00224 626 86 95 94
00224 610 86 61 61

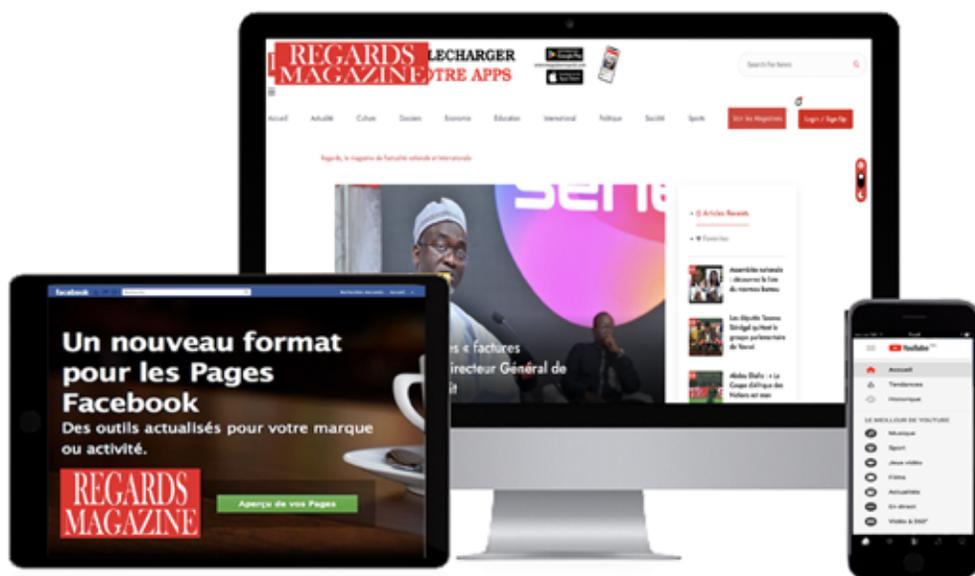
 torobespoke@gmail.com  @torobespoke



REGARDS

en version
numérique



• Site internet

www.magazineregards.com

• Compte facebook [magazineregards](https://www.facebook.com/magazineregards) • Chaîne youtube [regardstv](https://www.youtube.com/regardstv)

LE PRÉSIDENT MACKY SALL REÇOIT LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'ONU POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE SAHEL

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Leonardo Santos Simão, a été reçu en audience par Son Excellence, le Président de la République, Macky Sall. Cette rencontre a été l'occasion pour les deux parties d'échanger sur des questions cruciales liées à la paix et à la sécurité dans la région, ainsi que sur les récents développements politiques au Sénégal.

Le Président Macky Sall et le Représentant spécial ont eu des discussions approfondies concernant les défis persistants en matière de sécurité et les efforts nécessaires pour promouvoir la stabilité dans la sous-région. De plus, ils ont abordé les développements politiques récents au Sénégal, démontrant ainsi un engagement mutuel à traiter les questions de gouvernance et de démocratie de manière constructive et inclusive.

Au cours de l'audience, le Représentant spécial a exprimé sa reconnaissance envers le Sénégal pour son engagement constant en faveur de la consolidation de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il a souligné l'importance de travailler en collaboration avec tous les acteurs nationaux pour créer un environnement favorable à des élections pacifiques et



transparentes, conformément aux principes démocratiques énoncés dans la Constitution sénégalaise. M. Leonardo Santos Simão a également réitéré le soutien continu des Nations unies aux efforts du Sénégal visant à renforcer la démocratie, à promouvoir la paix et la stabilité, ainsi qu'à favoriser un développement durable dans la

région. Son engagement personnel à accompagner ces initiatives témoigne de l'importance que les Nations unies accordent à la consolidation de la gouvernance démocratique et à la résolution pacifique des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Abdoulaye Fofana SECK



Des acteurs de la société civile (Alioune Tine, Pr Babacar Guèye et Abdoulaye Fofana Seck) reçus par M. Leonardo Santos Simão, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

U N O W A S

- UNOWAS, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a été établi en 2002 en tant que mission politique spéciale régionale du Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix (DPPA) des Nations Unies.
- UNOWAS est dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.
- UNOWAS met en oeuvre le mandat donné par le Conseil de sécurité pour prévenir les crises et des conflits à travers un rôle actif dans la diplomatie préventive, les bons offices, et la médiation politique.
- Le mandat d'UNOWAS couvre 15 pays : Bénin, Burkina Faso, Cabo-Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
- UNOWAS travaille en étroite collaboration avec les différentes entités des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux, notamment la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée, le Groupe des Cinq pour le Sahel et l'Union Africaine, pour consolider la paix et prévenir les conflits.
- UNOWAS soutient les 15 pays dans leurs efforts pour consolider la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, et l'intégration du genre dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits.
- UNOWAS soutient les institutions sous-régionales et les États dans leurs efforts à faire face aux menaces transfrontalières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la sous-région. UNOWAS contribue également à l'analyse et l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la sécurité et la stabilité dans la sous-région.
- UNOWAS contribue à la mise en oeuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) pour soutenir les pays du Sahel à faire face aux multiples défis sécuritaires, de développement, la gestion des effets du changement climatique et la promotion du développement durable.
- Le Représentant spécial du Secrétaire général est également le Président de la Commission Mixte Cameroun-Nigéria (CMCN), créée pour faciliter la mise en oeuvre de l'arrêt rendu en 2002 par la Cour internationale de justice (CIJ) sur le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria.
- La CMCN appuie le travail de démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Elle soutient la réponse aux besoins des populations affectées par les travaux de démarcation. Depuis sa création, la CMCN a démarqué 2050 km sur un tracé de frontière estimé à 2100 km et a construit 2213 bornes frontières sur un total estimé à 2969.



SON EXCELLENCE CHRISTINE FAGES AMBASSADEUR DE FRANCE AU SÉNÉGAL UN DIPLOMATE DE CARRIÈRE

Son Excellence Christine Fages Ambassadeur de France au Sénégal est Diplomate de carrière. Ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, elle a occupé tour à tour au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères des postes qui l'ont amenée à traiter de sujets relatifs à l'Union européenne, aux Balkans, à l'Afrique de l'ouest, aux États-Unis, ainsi qu'aux organisations internationales (OTAN) et à la gestion de crise. En administration centrale, elle a été ambassadrice, coordonnatrice de la task force internationale Ebola (2014 - 2016) en charge de la réponse française à l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, directrice adjointe de la direction de la presse et de la communication et porte-parole adjointe (2009-2011) et sous-directrice d'Afrique occidentale (2007 - 2009). Son pays accorde une importance capitale pour une bonne tenue de l'élection présidentielle au mois de février 2024.

Abdoulaye Fofana SECK



MME NATHALIE NODE

CONSULE GÉNÉRALE DE FRANCE À DAKAR

Par décret N° Eaea2210810d du 16 mai 2022 du président de la République française, Mme Nathalie Node secrétaire des affaires étrangères principale jusqu'alors consule générale adjointe de France en Algérie, a été désigné consule générale de France à Dakar.



PROFIL ET PARCOURS

Dès sa prise de fonction, elle avait rendu visite à l'ex secrétaire d'État chargé des Sénégalais de l'Extérieur, M. Moïse Sarr, le 09 septembre 2022. Leurs échanges avaient tourné principalement autour des défis communs, notamment l'amélioration de la mobilité de nos compatriotes. L'ex secrétaire d'État

Moïse Sarr s'était même réjoui du fait que son interlocutrice, soit « très expérimentée et bien au fait de la situation au Sénégal ». « L'on espère donc que la question des visas pour les étudiants et autres Sénégalais qui rencontrent ces mêmes difficultés, trouveront une issue heureuse ». Mme Nathalie Node, Consule générale avait fait part à l'ex secrétaire d'Etat de sa grande disponibilité et de son engagement

à travailler, d'arrache-pied, pour améliorer le dispositif existant. Un engagement réaffirmé à Mme Annette Seck Ndiaye ministre délégué chargée des sénégalais de l'extérieur sous l'autorité de S.E le Pr Ismaila Madior Fall ministre des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Le duo choisi par le président Macky Sall pour faire rayonner la diplomatie Sénégalaise.



UN HONNEUR D'ÊTRE NOMMÉE CONSULE GÉNÉRALE DE FRANCE À DAKAR

« C'est un honneur pour moi d'avoir été nommée Consule générale de France à Dakar, à la tête d'une circonscription consulaire qui couvre le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et le Cap Vert, au sein de laquelle je me déplacerai à votre rencontre. Pour apporter des solutions heureuses aux préoccupations formulées.

Je me réjouis de pouvoir m'appuyer sur une équipe consulaire solide et expérimentée, dont j'ai déjà pu apprécier le travail de qualité et les efforts déployés au quotidien pour répondre au mieux à vos besoins, à vos attentes.

Je salue son engagement et son sens du service public, qui vous permet de bénéficier de titres d'identité et

de voyage, de bourses scolaires, d'aides sociales, d'actes d'état civil, de la protection consulaire.

Je vous encourage à vous inscrire au Registre des Français établis hors de France, nous pourrions ainsi mieux vous accompagner dans vos démarches, et mieux vous protéger. Je sais également pouvoir compter, pour nous aider dans notre action, sur le précieux concours des élus, des consuls honoraires, des associations, des établissements scolaires, de la communauté d'affaires et de tous les services de notre représentation diplomatique avec lesquels le consulat général travaille en étroite collaboration, sous l'autorité de madame Christine Fages, Ambassadeur de France au Sénégal et en Gambie.

Le consulat général est aussi un acteur de la mobilité. Avant la crise sanitaire, il traitait plus de 65 000 demandes de visas par an. Les déplacements vers la France, limités par les contraintes sanitaires et le

faible volume de vols internationaux pendant près de deux années, ont connu une augmentation sans précédent lors de cette saison estivale. Le service des visas met tout en œuvre, selon la mesure de ses moyens humains, pour répondre à la hausse extraordinaire de votre demande de mobilité.

Soyez certains que je serai à la fois « au service de la communauté française, et attentive à la fluidité des échanges humains qui participent pleinement à la dynamique politique, économique et culturelle entre nos pays, fruit d'une histoire commune et des liens étroits tissés entre nos communautés ».

L'action consulaire repose sur quatre missions :

- Administrer ;
- Protéger ;
- Informer et accompagner ;
- Instruire les demandes de visas.

Abdoulaye Fofana SECK

Intitulé Je et les autres... Regards sur le Sénégal, l'essai d'Abdoulaye Fofana Seck constitue, sans aucun doute, un livre qui fera date, car c'est un vaste laboratoire où le penseur envisage des questions essentielles pour le devenir de l'homo senegalensis.

Je et les autres... Regards sur le Sénégal aborde divers sujets et, parfois, descend dans les profondeurs pour sonder l'imaginaire collectif des Sénégalais, mais les chapitres relatifs à la politique sont de loin supérieurs aux autres. Du BDS au PS, en passant par diverses fusions qui ont donné le BPS et l'UPS, A. F. Seck retrace l'histoire politique du Sénégal qui est un pays complexe.

Dans ses divers chapitres, Je et les autres... Regards sur le Sénégal présente plusieurs entrées, car la lecture chronologique du texte n'est pas obligatoire. À partir de la ville de Thiès, choisie comme « Royaume d'enfance », l'auteur, dans son diagnostic, présente, « à sauts et à gambades », comme dirait Montaigne, différents milieux : journalisme, religion, culture, politique, justice, sport, affaires, arts...

**Disponible à la librairie
L'Harmattan**

Abdoulaye Fofana SECK

JE ET LES AUTRES... REGARDS SUR LE SÉNÉGAL

Préface du professeur Alioune Badara Diané
Postface de Dr Abdourahmane Kane



JE ET LES AUTRES... REGARDS SUR LE SÉNÉGAL

L'essai d'Abdoulaye Fofana Seck constitue, sans aucun doute, un livre qui fera date, car c'est un vaste laboratoire où le penseur envisage des questions essentielles pour le devenir de l'homo senegalensis. Dans l'avis « Au Lecteur » (1580) de son Essai, Montaigne disait : « je suis moi-même la matière de mon livre ». Malgré la présence du « je », le livre a une dimension universelle par laquelle il s'affirme comme œuvre de sagesse. De la même façon, dans Je et les autres... Regards sur le Sénégal, au-delà du « je » qui produit l'œuvre, les autres acteurs sont beaucoup plus importants puisqu'ils permettent d'apprécier le fonctionnement de notre pays, à des moments divers et suivant des angles différents. La référence aux fameux propos d'Arthur Rimbaud le Je est un autre y constitue un clin d'œil au lecteur, alors que la question du regard, qui prolonge Regards sur le Sénégal, situe le lecteur dans une réalité subtile, variée et que nous avons tous en partage.

Dans ses divers chapitres, Je et les autres... Regards sur le Sénégal présente plusieurs entrées, car la lecture chronologique du texte n'est pas obligatoire. À partir de la ville de Thiès, choisie comme « Royaume d'enfance », l'auteur, dans son diagnostic, présente, « à sauts et à gambades », comme dirait Montaigne, différents milieux : journalisme, religion, culture, politique, justice, sport, affaires, arts... Pour figurer son travail sur la société sénégalaise, l'écrivain utilise la métaphore du déplacement, qui se développe à partir de son terrain natal et de son point de départ, Thiès. Le territoire du livre est fort vaste et tous ceux qui y pénètrent ont des entrées qui leur sont propres, des chemins qu'ils sont les seuls à parcourir dans les deux sens et sur toute leur longueur bien qu'ils soient faits de multiples segments que d'autres vont parcourir à leur manière. Chaque lecteur a son « passage Nord-Ouest » ; l'essentiel, s'il faut en croire Herodote, était donc de passer.



Journaliste de formation, Abdoulaye Fofana Seck est un élève de la SES et a obtenu sa licence en 1990. Titulaire d'un master en journalisme et communication, d'un diplôme de communication et marketing, d'un diplôme en Management et stratégie d'entreprise et d'un diplôme en Finance et Gestion Financière, il est diplômé en relations internationales et en relations africaines. Docteur Supérieur de Commerce de l'École SUP de CO, en passant par l'École Supérieure de Commerce de Thiès (ESS), le Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques (CESD) de Paris, le Centre Supérieur de Communication (CSC), l'Institut d'Études des Sciences Sociales (ISS) et, enfin, l'École Supérieure des Sciences (ESS). Abdoulaye Fofana Seck, journaliste passionné de médias numériques, a toujours dirigé son journal personnel et indépendant, ce qui lui permet aujourd'hui d'être un indépendant et un profil pour avoir été élu et rempli les fonctions dans le groupe journalistique sénégalais, dans le cadre de la création d'un « site pour tous », comme dit Montaigne.

Membre du comité de rédaction de l'Essai (2016)

ISBN : 978-2-344-21423-6
35 € / 15 000 FCFA



9 782344 214236



Les Résidences de l'Espoir Diamniadio



Hôpital Régional de Kaffrine



Gare TER de Kour Mbaye Fatick et de Thiaroye

QUI SOMMES NOUS ?

Plus de 20 années d'expérience à travers l'Afrique, GETRAN est impliqué avec ses sociétés et réalisations dans plusieurs pays d'Afrique (La Côte D'Ivoire, la Guinée, le Tchad, le Congo Brazzaville, la Guinée Bissau, le Bénin et le Sénégal).

GETRAN dispose de ressources humaines cosmopolites qualifiées et une pluridisciplinarité d'expertises permettant d'assurer toute la chaîne de Production et mener à bien et dans les délais contractuels,

tous types de projets allant de la conception à l'exploitation. Un groupe panafricain innovant avec une grande capacité d'adaptation doté d'infrastructures de dernière génération.

Ses activités évoluent dans différents domaines d'activités comme l'ingénierie, les travaux publics, la construction, le transport, la production et fournitures d'articles de construction, la gestion des Carrières, le négoce, la Promotion Immobilière et la Gestion de Patrimoine.

NOTRE PRÉSENCE



Benin



Côte d'Ivoire



Tchad



Niger



Congo



Sénégal

NOTRE VISION

Porter notre pierre à l'édification de l'Afrique pour améliorer l'existant, C'est le vœu de notre Président Directeur Général, M. Thiery, ingénieur public/économiste.
Nous sommes fiers d'avoir la confiance sans cesse renouvelée et les félicitations des Chefs d'Etat, sans oublier les institutions internationales et les privés.

QUELQUES RÉFÉRENCES



LE GROUPE



Siège BGFI Bank Brazzaville



Marché de DJOUGOU au Bénin



Siège de la BCEAO à BISSAU



Direction de la Douane du Tchad